

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. René MONORY,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 2

AGRICULTURE

Rapporteur spécial : M. Roland BOSCARY-MONSSERVIN.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; René Monory, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, Jean Francou, Gustave Héon, Paul Jargot, Louis Jung, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, MM. Gaston Pams, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexes 2 et 3), 2530 (tome IV), 2534 (tomes I, II et III) et in-8° 555.

Sénat : 64 (1976-1977).

Loi de finances. — Agriculture - Calamités agricoles - B. A. P. S. A. - F. E. O. G. A. - F. O. R. M. A. - F. A. S. A. - I. N. R. A. - Adductions d'eau - Forêts - Rénovation rurale - Enseignement agricole - Industries alimentaires - Elevage - Maladies du bétail - Vins - D. O. M. - Commerce extérieur - Ordures ménagères - Nature (Protection de la).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
CHAPITRE PREMIER. — Les options budgétaires	4
A. — Les dotations inscrites dans le projet de budget du Ministère de l'Agriculture	4
B. — Les autres dotations budgétaires.....	12
C. — La récapitulation des crédits budgétaires intéressant l'agriculture pour 1977	14
D. — La politique agricole et les choix budgétaires.....	26
CHAPITRE II. — Les programmes d'action prioritaires dans la cadre du budget de 1977	28
A. — Les difficultés de l'agriculture française.....	28
B. — Les crédits budgétaires et la réalisation du VI ^e Plan.....	30
C. — Le programme d'action prioritaire intéressant uniquement le Ministère de l'Agriculture.....	32
D. — Les programmes d'action prioritaires interministériels.....	38
Conclusions	47
Dispositions spéciales	50

Mesdames, Messieurs,

Parce qu'elle vient brusquement à en manquer ou parce qu'en tout état de cause une hausse brutale intervenue sur les prix modifie totalement son économie, voire même diminue son standing de vie, la France découvre que le pétrole est une matière première de première nécessité.

La viande, les protéines, les matières grasses, les céréales sont aussi des matières premières tout au moins aussi nécessaires voire même plus nécessaires que le pétrole et qui donc doivent faire l'objet d'une vigilance constante de la part de la collectivité tout entière.

La crise sévère qu'ont subie les agriculteurs du fait de la sécheresse doit être l'objet de profondes réflexions non pas seulement de la part des professionnels intéressés mais aussi bien de l'ensemble de la population.

L'agriculture est momentanément en difficulté à la suite d'un accident grave ; la France tout entière doit se mobiliser pour couvrir le risque, comme elle le fait lorsque des risques sérieux surgissent dans d'autres domaines.

Les crédits attribués au titre de la sécheresse doivent être considérés sans doute comme aide de solidarité, mais plus encore comme faisant partie intégrante d'un plan de relance.

Ce plan de relance doit s'intégrer dans des orientations d'ensemble déjà préétablies, et notamment celles inscrites dans le VII^e Plan. Par là même, il doit trouver son prolongement dans les budgets constituant la traduction du VII^e Plan, tout au moins dans les premières années de celui-ci.

Dans quelle mesure le budget de 1977 respecte-t-il les priorités posées au Plan ? C'est plus particulièrement dans cette optique que le rapport procède à son examen.

CHAPITRE PREMIER

LES OPTIONS BUDGETAIRES

A. — Les dotations inscrites dans le projet de budget du Ministère de l'Agriculture.

Le projet de budget de l'Agriculture pour 1977 se présente de manière plus cohérente que ceux qui l'ont précédé ; il comporte, en effet, un grand nombre de crédits intéressant directement l'agriculture et qui se trouvaient jusqu'ici inscrits au budget des Charges communes. Il traduit à cet égard un effort de rationalisation et de concentration dans les mains du Ministre de l'Agriculture de la plupart des dotations servant au financement des actions à mener dans ce secteur essentiel de l'activité nationale.

Toutefois, il convient d'exclure ces transferts de crédits, si on veut avoir une idée aussi exacte que possible de la contexture de ce budget pour 1977. La situation chiffrée, globalement, se présenterait comme suit :

DESIGNATION DES DEPENSES	LOI de finances 1976.	PROJET DE LOI de finances 1977 (dotations brutes avant transfert)	EVOLUTION 1976/1977.
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
A. — BUDGET ORDINAIRE			
Dépenses propres à l'agriculture ...	4 237,40	4 661,61	+ 10
Enveloppe Recherche	405,57	503	+ 24
Enveloppe Formation professionnelle	26,04	37,58	+ 44,3
Subvention au B. A. P. S. A.	2 164,79	3 299,60	+ 52,4
Totaux A — Dépenses ordi- naires	6 833,80	8 501,79	+ 24,4

DESIGNATION DES DEPENSES	LOI de finances 1976.	PROJET DE LOI de finances 1977 (dotations brutes avant transfert).	EVOLUTION 1976/1977
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
B. — BUDGET D'ÉQUIPEMENT			
<i>Dépenses en capital</i> (brutes avant transfert).			
Autorisations de programme.			
Agriculture	2 310,92	2 080,41	— 10
Enveloppe Recherche	134,28	138,84	+ 3,4
Totaux autorisations de programme	2 445,20	2 219,25	— 9,2
Crédits de paiement.			
Agriculture	1 885,56	1 980,11	+ 5
Enveloppe Recherche	130,28	149,18	+ 14,5
Totaux crédits de paiement	2 015,84	2 129,29	+ 5,6
Total	8 849,64	10 631,08	+ 20,1

Ainsi, le budget de l'agriculture pour 1977 (à l'exclusion des transferts) serait en progression de + 20 %, mais cette croissance recouvre des disparités importantes :

- une augmentation substantielle des dépenses ordinaires + 24,4 % ;
- une régression préoccupante des autorisations de programme — 9,2 % ;
- une légère amélioration des crédits de paiement + 5,6 %.

L'incidence des transferts, non reprise dans le tableau ci-dessus, modifie de la façon suivante les chiffres qu'il indique pour 1977 :

DESIGNATION DES DEPENSES	DOTATIONS brutes 1977	INCIDENCE des transferts	TOTAUX ou nets cor- respondant aux chiffres du bleu 1977	EVOLUTION 1977/1976
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
A. — Dépenses ordinaires	8 501,79	+ 5 514,27	14 016,06	+ 64,9
B. — Dépenses en capital :				
Autorisations de programme.	2 219,25	— 134,31	2 084,94	— 6,1
Crédits de paiement	2 129,29	— 134,31	1 994,98	— 6,3
C. — Total	10 631,08	+ 5 379,96	16 011,04	+ 50,6

Une analyse plus explicite des différences constatées entre la loi de finances 1976 et le projet de loi de finances 1977 permet d'observer :

- une forte mais apparente majoration des crédits globaux + 50,6 % ;
- une amélioration nette des dépenses ordinaires + 64,9 % ;
- un recul des dépenses en capital :
 - pour les autorisations de programme ... — 6,1 % ;
 - et pour les crédits de paiement — 6,3 %.

1° UNE FORTE MAIS APPARENTE MAJORATION DES CRÉDITS GLOBAUX

Sans doute le budget de l'agriculture pour 1977 traduit-il une progression satisfaisante des dotations de 50,6 %, mais il convient d'interpréter celle-ci avec précaution ; elle est due à un accroissement des dépenses ordinaires de 64,9 % qui est ramené à 24,4 % quand on exclut les transferts et est seulement de 7,6 % quand on écarte la majoration de la subvention au B. A. P. S. A.

2° L'AMÉLIORATION NETTE DES DÉPENSES ORDINAIRES

Elle doit s'analyser en considérant les crédits normalement inscrits d'une part et ceux résultant de transferts importants d'autre part.

a) *Les crédits normalement inscrits.*

La règle stricte appliquée en la matière a consisté à reconduire, en valeur absolue, les dotations de 1976, exception faite des dépenses inéluctables, essentiellement salariales, des charges résultant des décisions déjà prises par le Gouvernement et de créations d'emplois en nombre limité.

L'augmentation constatée de 1 667,99 millions de francs (+ 24,4 %) correspond :

— pour les *services « Agriculture » proprement dits* à une majoration de 424,21 millions comprenant :

En millions de francs.

— la croissance des dépenses de personnel résultant de l'incidence de la revalorisation des rémunérations, de l'application de textes statutaires, indiciaires ou indemnitaires et de la création de 114 emplois nouveaux ;

— l'abondement de certains crédits correspondant à des dépenses inéluctables telles que :

— l'aide à la modernisation (chapitre 44-33).	+ 20
— la subvention au Fonds des calamités agricoles (chapitre 46-12).....	+ 8,38
— le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (chapitre 46-57)	+ 170,5

Pour un total de + 198,88

— une diminution de 20 millions de francs pour les aides spécifiques de montagne, compte tenu des remboursements à provenir du F. E. O. G. A. et qui, désormais, doivent être directement rattachés au budget du Ministère de l'Agriculture.

— Au titre des *enveloppes spéciales « Recherche » et « Formation professionnelle »* :

— à l'attribution pour la recherche d'un montant supplémentaire de 97,43 millions de francs assorti d'une création de 224 emplois (dont 70 gagés) pour l'I. N. R. A. ;

— à l'octroi d'un ajustement de 11,54 millions de francs pour la formation professionnelle.

— Enfin, en ce qui concerne la *subvention au B. A. P. S. A.*, à une augmentation nécessaire de 1 134,81 millions de francs pour ajustement aux besoins réels.

b) *Les crédits résultant de transferts.*

Dans le but d'une remise en ordre et d'une gestion plus adéquate de certaines dotations, ainsi qu'en raison d'actions effectuées en liaison avec d'autres départements, divers transferts sont effectués qui modifient, en 1977, la présentation et la consistance du budget de l'agriculture par rapport aux années antérieures.

Ces transferts s'analysent au total de la façon suivante en ce qui concerne les dépenses ordinaires :

— *Les transferts internes au budget de l'Agriculture* en provenance des dépenses en capital pour :

— regroupement sur des chapitres de rémunérations et indemnités des dotations nécessaires à la prise en charge de certains personnels + 77,414

— modification de l'imputation budgétaire de crédits destinés :

— à la prise en charge des anciens harkis.. + 54,900

— au fonctionnement de l'administration centrale + 1,494

— au fonctionnement des services extérieurs. + 0,500

Total (a) + 134,308

— *Les transferts destinés à d'autres budgets ou en provenant :*

— transfert de 28 emplois à la Qualité de la vie dans le cadre d'attributions précédemment dévolues à l'agriculture..... — 1,403

— transfert aux Transports - Aviation civile et météorologie au titre de l'assistance agrométéorologique — 0,800

— transfert de l'Education de 11 emplois d'instituteurs spécialisés agricoles dans le cadre de la loi sur l'apprentissage..... + 0,507

— transfert de l'Economie et Finances - Charges communes :		
— au titre des répartitions (œuvres sociales : Rapatriés et Réseau d'information comptable agricole)	+	18,989
— au titre des pensions civiles et du régime des retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.	+	247,542
— au titre des « Subventions économiques »	+	5 115,130
		<u>+ 5 381,661</u>
Total (b)	+	5 379,965
soit, au titre des transferts, un abondement total pour les dépenses ordinaires de l'Agriculture en 1977 de.	+	5 514,273

Le projet de budget de l'Agriculture pour 1977 s'établit dans ces conditions, pour les dépenses ordinaires, au montant global suivant :

		Millions de francs.
— Loi de finances 1976	+	6 833,80
— Différence Agriculture 1976-1977	+	1 667,99
— Abondement par transferts	+	5 514,27
		<u>14 016,06</u>
Total général des dépenses ordinaires 1977.		14 016,06

3° UN REcul DES DÉPENSES EN CAPITAL

L'examen de ce budget d'équipement est effectué ci-après :

- en excluant les dotations obtenues au titre de l'enveloppe « Recherche » ;
- en analysant les dotations propres à l'enveloppe « Recherche » ;
- en donnant enfin le montant global résultant, pour 1977, de l'addition de ces dotations et compte tenu des transferts opérés des dépenses en capital vers les dépenses ordinaires, transferts déjà détaillés dans l'examen de ces dernières.

a) *Le budget d'équipement 1977*
(enveloppe « Recherche » non comprise).

Compte non tenu de l'enveloppe « Recherche », la situation des dépenses en capital examinée globalement et avant transfert au titre III de certains crédits (études en régie et divers) se présente comme suit :

NATURE DES DOTATIONS	LOI DE FINANCES		DIFFÉ- RENCES
	1976	1977	
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme.....	2 310,90	2 080,40	— 230,50
Crédits de paiement.....	1 885,56	1 980,11	+ 94,55

	Millions de francs.
	—
Le montant global des autorisations de programme 1977 qui s'élève à	2 080,4
comprend notamment des dotations qui font l'objet des transferts au titre III pour	134,3
à la suite du changement d'imputation de certaines dépenses (études en régie et divers)	

soit après transferts	1 946,1

b) *L'« enveloppe Recherche ».*

Les dotations proposées en dépenses en capital pour le secteur Recherche s'élèvent pour 1977 :

- en autorisations de programme à 138,84 millions de francs contre 134,28 pour 1976, soit une augmentation de 4,56 millions de francs ;
- en crédits de paiement à 149,18 millions de francs contre 130,28 millions de francs pour 1976, soit une augmentation de 18,90 millions de francs.

Elles se répartissent entre les services concernés de la façon suivante :

SERVICES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1976	1977	Diffé- rences.	1976	1977	Diffé- rences.
Chapitre 66-40.						
Institut national de la recherche agri- nomique	124,50	129,00	+ 4,50	120,50	141,00	+ 20,50
Chapitre 61-78.						
Centre national d'études et d'expéri- mentation de machinisme agricole.	4,45	4,45	»	4,45	4,45	»
Chapitre 61-30 (art. 40).						
Association de coordination technique agricole	5,33	5,39	+ 0,06	5,33	3,73	- 1,60
Totaux	134,28	138,84	+ 4,56	130,28	149,18	+ 18,90

c) Le budget d'équipement 1977 (Recherche et transfert compris).

Telle qu'elle apparaît dans le fascicule concernant l'Agriculture, pour 1977, la situation nette pour les dépenses d'équipement après transferts et complément obtenu au titre de l'enveloppe Recherche, est la suivante :

DESTINATION des dotations.	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
<i>Agriculture.</i>		
Dotations brutes	2 080,41	1 980,11
Transferts en dépenses ordinaires à déduire	— 134,31	— 134,31
Nets (Agriculture 1977) ...	1 946,10	1 845,80
En plus « Enveloppe Recherche ».		
Chapitre 61-30. — A. C. T. A.	5,39	3,73
Chapitre 61-78. — C. N. E. E. M. A. ...	4,45	4,45
Chapitre 66-40. — I. N. R. A.	129,00	141,00
Totaux (Recherche)	138,84	149,18
Totaux généraux 1977	2 084,94	1 994,98

B. — Les autres dotations budgétaires.

1° LES CRÉDITS FIGURANT AU BUDGET DES CHARGES COMMUNES

Dans le budget des *Charges communes* — dont le rapport est présenté par notre distingué collègue, M. Tournan — ne figurent plus que les crédits relatifs aux annuités pour le paiement des subventions de l'Etat attribuées aux collectivités locales (chapitre 11-21).

En exécution de certaines dispositions législatives, l'Etat doit verser à des collectivités publiques et privées des subventions sous forme d'annuités, au titre de l'exécution de travaux d'équipement rural.

Ces subventions donnent droit à la délivrance de titres payables en quinze annuités au moins, au taux d'intérêt de 5 % (2,81 millions de francs pour 1977 contre 3,73 millions de francs en 1976).

Le Ministère de l'Agriculture fait connaître au Ministère de l'Economie et des Finances le montant de la subvention définitivement acquise à la collectivité bénéficiaire et le montant des emprunts locaux qu'elle a contractés en vue de la délivrance du titre d'annuités.

2° LES CRÉDITS INSCRITS DANS LES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Parmi les *Comptes spéciaux du Trésor* — dont le rapport est présenté par notre distingué collègue M. Schleiter — figurent les opérations effectuées sur plusieurs comptes d'affectation spéciale :

— le *Fonds national pour le développement des adductions d'eau* ;

— le *Fonds forestier national*.

a) *Le Fonds national pour le développement des adductions d'eau.*

Afin d'accroître les recettes du Fonds, une majoration de 62,5 % du tarif a été votée dans la loi de finances de 1975 mais c'est en 1976 que l'incidence de cette mesure a été la plus forte, la recette procurée par la redevance sur les consommations d'eau pouvant atteindre 158 millions de francs : celle attendue en 1977 serait de 176 millions de francs. Si l'on ajoute à ce produit le prélèvement escompté sur le produit du pari mutuel et le montant

des annuités de remboursement des prêts, le total des recettes affectées s'élèvera pour 1977 à 414,16 millions de francs contre 377,16 millions de francs en 1976.

Des subventions et, subsidiairement, des prêts sont alloués par ce fonds aux collectivités locales qui réalisent des adductions d'eau potable dans les communes rurales.

Par rapport à 1976, les autorisations de programme pour 1977 sont en augmentation de 12,1 %, passant de 330 millions de francs à 370 millions de francs ; les crédits de paiement progressent de 10,8 %, s'élevant de 366,8 millions de francs à 406,6 millions de francs.

b) *Le Fonds forestier national.*

Des subventions et des prêts sont octroyés par ce fonds pour la reconstitution, la conservation et la mise en valeur de la forêt française ; ces avantages sont consentis soit en numéraire, soit sous la forme de travaux exécutés par l'Etat.

Les autorisations de programme pour 1977 sont, par rapport à l'année précédente, accrues de 5,1 % et portées de 235 millions de francs à 247 millions de francs ; cette majoration résulte essentiellement du relèvement des subventions.

Les crédits de paiement sont augmentés de 7,8 % et passent de 243,6 millions de francs en 1976 à 262,7 millions de francs pour 1977.

3° LES CRÉDITS INSCRITS AUX SERVICES GÉNÉRAUX DU PREMIER MINISTRE

Ces crédits doivent servir à financer essentiellement des actions de rénovation rurale pratiquées dans certaines régions où se pose un problème particulier de transformation de l'économie rurale : à cet effet, une dotation de 57,5 millions de francs en autorisations de programme et de 52,5 millions de francs en crédits de paiement est inscrite au *chapitre 65-03 : Fonds de rénovation rurale du budget des Services généraux du Premier Ministre*. Ce crédit est géré comme ceux du F. I. A. T., les décisions étant prises en Comité interministériel d'aménagement du territoire : il doit permettre la réalisation d'un certain nombre d'actions ponctuelles susceptibles de favoriser la rénovation de l'économie rurale.

**C. — La récapitulation des crédits budgétaires
intéressant l'agriculture pour 1977.**

Nous avons tenté de regrouper, dans le tableau ci-après, toutes les dotations budgétaires dont bénéficiera directement ou indirectement l'agriculture en 1977 en les comparant avec celles de l'année précédente :

Dotations budgétaires intéressant l'agriculture (1976-1977) (1).

RUBRIQUES	1976	1977	1977 - 1976
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
A. — Action économique	7 872	9 861	+ 25,3
1. Soutien et orientation (2)	6 922,5	8 892,5	+ 28,4
Interventions communautaires	5 639	7 501	+ 33
Dont :			
Ressources propres (perte de recettes) ..	5 639	7 501	
Interventions nationales	1 283,5	1 391,5	+ 8,4
Dont :			
F. O. R. M. A.	890	978	
O. N. I. B. E. V.	120,5	61	
O. N. I. C.	173	173	
S. I. D. O.	20	23	
Divers	80	26,5	
O. N. I. V. T.	»	130	
2. Subventions économiques	950	969	+ 2
Montagne (44-31)	336	316	— 5,9
Prophylaxie animale (44-28)	217	218	+ 0,5
Sélection animale (44-27)	88	90	+ 2,3
Forêt (44-18, 44-19)	178	194	+ 9
Plans de développement (44-33)	42	62	+ 47,6
Détaxe carburant (perte de recettes)	51	50	— 2
Divers (44-92, 44-30)	38	39	+ 2,6
B. — Equipement agricole et rural (3)	6 026	6 456	+ 7,1
1. Bonification d'intérêt (44-94)	3 400	3 740	+ 10
2. Subventions en capital	2 626	2 716	+ 3,4
	(A. P. : 3 010)	(A. P. : 2 759)	(— 8,3)

RUBRIQUES	1976	1977	1977 - 1976
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
C. — Action sociale et structurelle	18 058	21 074	+ 16,7
1. B. A. P. S. A. (4) (44-94)	16 529	19 379	+ 17,2
Contribution budgétaire (46-61)	2 164	3 299	+ 52,4
Taxe de solidarité	630	703	+ 11,6
Autres taxes	4 992	5 690	+ 14
Versement du régime général (5)	5 682	6 254	+ 10
Fonds national de solidarité	3 060	3 431	
2. F. A. S. A. S. A.	1 399	1 552	+ 12,1
3. Calamités (46-11, 46-12)	103	112	+ 10,9
4. Divers (46-16, 46-17)	27	31	+ 8,7
			+ 13,7
D. — Enseignement. — Recherche. — Formation	1 199	1 363	
1. Enseignement	764	829	+ 7
Enseignement public	455	489	+ 7,5
Enseignement privé (43-33)	190	209	+ 10
Bourses (43-31)	119	131	+ 10
2. Recherche (36-41)	390	489	+ 25,4
3. Formation (43-34)	41	42	+ 2,4
4. Divers	4	3	
E. — Administration générale	1 047	1 612	+ 54,0
Divers	11	11	»
Total	34 202	40 366	+ 18

(1) Ce tableau reprend le montant des dotations telles qu'elles figurent sur les fascicules verts et bleus. En 1977, est intervenue, en application de la circulaire du 11 décembre 1975 relative à l'imputation des rémunérations de certains agents de l'Etat, une mesure de transfert des titres IV (15,3 millions de francs), V (77,3 millions de francs) et VI (0,1 million de francs) au titre III (soit pour un montant total de 92,7 millions de francs). Dans le même esprit est intervenue une mesure de transfert du titre V au titre III, concernant les anciens harkis (54,9 millions de francs). En outre, sont intervenues des mesures de transfert du budget des charges communes au titre III du budget du Ministère de l'Agriculture concernant la prise en charge des fonctionnaires rapatriés d'Afrique du Nord et d'Outre-Mer (8,2 millions de francs), la participation aux charges de pensions civiles (247,5 millions de francs) et le réseau de l'information comptable agricole (10,4 millions de francs). La création de l'O. N. I. V. I. T. et la suppression de l'I. V. C. C. ont entraîné la suppression de la subvention de fonctionnement inscrite au titre III du budget de l'Agriculture et l'inscription d'une subvention au chapitre 44-93.

(2) Chapitre 42-06. — Contribution à des organismes européens (dépenses agricoles). A partir du 1^{er} janvier 1975, la contribution de la France a été intégralement financée par le versement de ressources propres à la C. E. E. :

Chapitre 44-92. — Subventions économiques (O. N. I. C. - F. I. R. S. - S. I. D. O.) et chapitre 44-95. — Subventions F. O. R. M. A. A partir de 1977, ces deux chapitres sont fusionnés et transférés au budget du Ministère de l'Agriculture.

Chapitre 44-93. — Subventions économiques. Perte de recettes : versements nets des ressources propres à la C. E. E. (dépenses agricoles).

(3) Le chiffre significatif est inscrit entre parenthèses en autorisations de programme (A. P.).

(4) Au financement de l'Etat, il faut ajouter les cotisations professionnelles qui s'élèvent à 3 134 millions de francs en 1976 et 3 675 millions de francs en 1977 (+ 17,2%).

(5) Au titre de la compensation démographique.

Ainsi on peut observer que le budget de l'agriculture pour 1977 progresse de 18 % contre 13,7 % environ pour l'ensemble des dépenses de l'Etat.

Ce chiffre est apparemment satisfaisant pour l'agriculture. En réalité, cette progression est due essentiellement à l'augmentation :

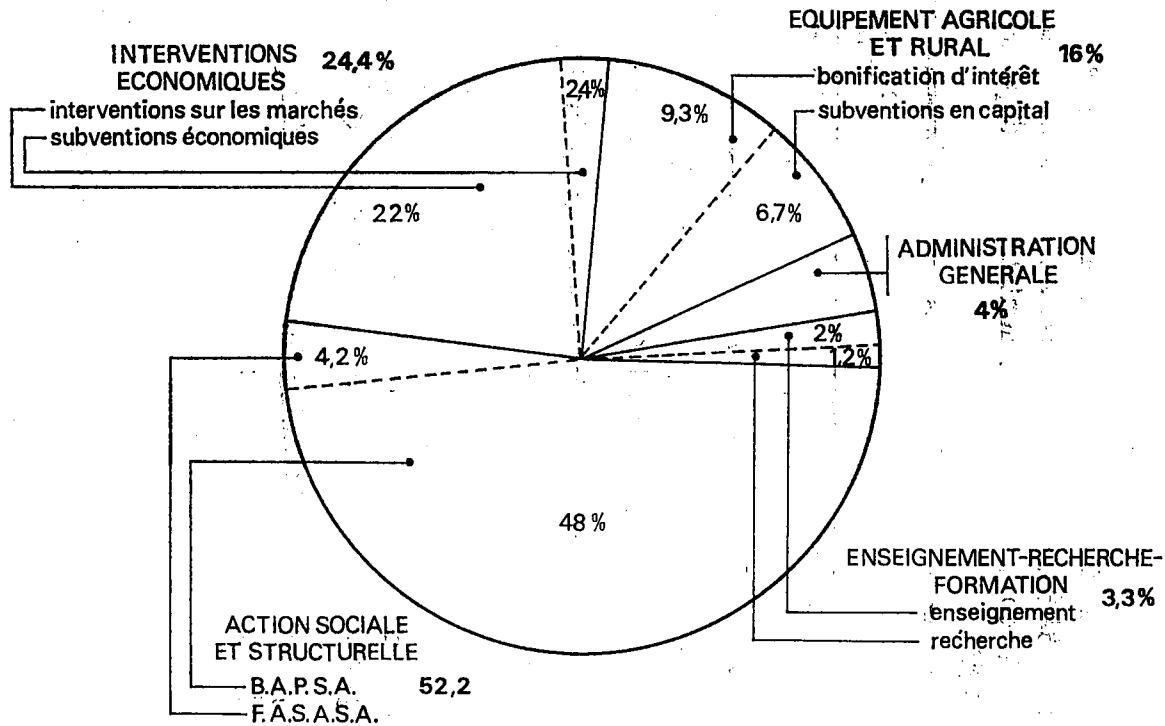
— des dépenses sociales (+ 2,8 milliards de francs). On constate, en effet, que la contribution budgétaire de l'Etat au B. A. P. S. A. progresse de 52,4 %, passant de 2 164 millions de francs à 3 299 millions de francs ;

— et du versement net des ressources propres à la C. E. E. (+ 1,9 milliard) ; cette forte croissance étant la conséquence d'une sous-évaluation des dépenses du F. E. O. G. A. pour 1976.

Comme les dépenses de soutien de marché (en progression sensible : + 28,4 %) et de bonification d'intérêt (+ 10 %) sont incompressibles, la majoration des crédits de dépenses sociales et de versement à la C. E. E. a comme contrepartie la réduction des dépenses d'équipement (— 8,3 % en autorisations de programme) et le maintien, en francs courants — ou une faible progression — des autres dépenses.

En regroupant les dépenses selon leur nature, et non selon la nomenclature budgétaire qui ne permet pas une analyse approfondie de ces dépenses, on obtient le tableau ci-après :

RUBRIQUES	MILLIONS de francs.	POURCENTAGE
Interventions économiques	9 861	24,4
1. Interventions sur les marchés	8 892	22
2. Subventions économiques	969	2,4
Equipement agricole et rural	6 456	16
1. Bonification d'intérêt	3 740	9,3
2. Subventions en capital	2 716	6,7
Action sociale et structurelle	21 074	52,2
1. B. A. P. S. A.	19 379	48
2. F. A. S. A. S. A.	1 552	4,2
Calamités et divers	143	
Enseignement, recherche, formation	1 363	3,4
1. Enseignement	829	2,1
2. Recherche	489	1,3
Formation et divers	45	
Administration générale	1 612	4
Total	40 366	100



Il y a lieu d'analyser l'évolution des dépenses pour chacun des secteurs.

1° *L'action économique* : 9 861 millions de francs (+ 25,3 %).

a) Les interventions sur les marchés.

a 1) *La contribution au F. E. O. G. A.* connaît une très forte croissance : + 33 %, qui est due plus à l'insuffisance du budget du F. E. O. G. A. en 1976 qu'à l'augmentation des dépenses prévisibles pour 1977.

1975	1976	1977	EVOLUTION 1977/1976
	(En milliards de francs.)		(En pourcentage.)
5,85	5,66	7,50	+ 33,02

La dépense réelle aura, en fait, été de 6,50 milliards. Ceci explique la majoration très importante pour 1977.

Il faut indiquer que, selon les premières estimations de la Commission européenne, il apparaît que les dépenses de la section « garantie » du F. E. O. G. A. se décomposent de la façon suivante :

— 6 390 millions d'unités de compte (M. U. C.) (1), dont 5 290 de dépenses agricoles et 1 100 de dépenses agri-monétaires.

Si l'on prend en considération les recettes créées par la politique agricole commune, à savoir :

— Les cotisations sucre : 258 M. U. C.

— Et les prélèvements : 1 003 M. U. C.

La charge nette de la politique agricole commune s'élève à :

6 390 M. U. C.

1 100 M. U. C. (montants compensatoires).

1 261 M. U. C. (recettes agricoles).

4 029 M. U. C.

(1) U. C. = 5,5 F.

Ainsi, compte tenu des calculs indiqués, il semble que l'on puisse avancer le chiffre de 3 700 à 3 800 millions d'unités de compte comme coût prévisionnel de la politique agricole commune en 1977, tout en précisant que les dépenses constatées ont toujours été inférieures aux prévisions ; par exemple en 1974 : 3 107 millions d'unités de compte contre 3 510 millions d'unités de compte.

Le caractère de plus en plus artificiel des budgets présentés au Parlement s'explique par l'effondrement de certaines monnaies comme la livre ou la lire qui a totalement dérégulé le fonctionnement du F. E. O. G. A. : pour annuler les effets des fluctuations monétaires entre les Etats membres, on a recourt à la procédure des montants compensatoires qui jouent, en fait, le rôle d'une subvention à l'importation et d'une taxe à l'exportation. Au reste, les pays à monnaie faible étant largement déficitaires sur le plan agricole, les mécanismes de correction monétaire pris en charge par le F. E. O. G. A. sont à l'origine de dépenses massives pour la Communauté.

Au rythme actuel, il faudrait un milliard d'unités de compte, soit 5,5 milliards de francs pour les seuls montants compensatoires de la Grande-Bretagne ; la dévaluation de la « livre verte » est susceptible, certes, d'alléger cette charge communautaire mais, en même temps, d'entraîner une hausse des produits agricoles.

Ainsi, faute d'une politique monétaire cohérente, non seulement la politique agricole commune se vide progressivement de son contenu mais encore le niveau des prix agricoles à l'intérieur de la Communauté apparaît de moins en moins réaliste ; ceux-ci résultent, en effet, de négociations souvent laborieuses entre des pays enregistrant des taux d'inflation très différents : dans ceux à monnaie relativement stable, le réajustement des prix agricoles peut être modeste, les agriculteurs n'en souffrent pas puisque l'évolution des prix de leurs fournitures est généralement modérée, tandis que dans d'autres, à taux d'inflation élevé comme le nôtre, une hausse modérée des prix agricoles européens ne correspond pas aux augmentations considérables des facteurs de production.

Au surplus, les tentatives successives d'élargissement de la Communauté, notamment vers les pays méditerranéens, risquent encore d'aggraver une situation déjà tendue : construite à l'origine sur l'idée de complémentarité d'agricultures de niveaux différents

mais dans des pays se situant sensiblement à des paliers proches de salaires et de charges sociales, une Communauté ouverte sur l'Europe du Sud et sur l'Afrique du Nord répondrait peut-être à l'attente de groupes industriels et financiers des neuf pays membres, mais poserait à notre agriculture méridionale de graves problèmes de reconversion, à moins d'admettre qu'elle soit soutenue — et pour combien de temps — par des aides publiques contre la concurrence des nouveaux partenaires.

A la question posée aujourd'hui de savoir si, au plan agricole, nous recevons plus du F. E. O. G. A. que nous apportons de contributions, il faut répondre en termes comptables : notre participation à la section « Garantie » s'est élevée en 1974 à 24,27 % des dépenses de ce fonds, soit 852 millions d'unités de compte, et en 1975 à 22,99 % en raison des règles du Traité d'adhésion, soit à 997 millions d'unités de compte.

Parallèlement, les dépenses du F.E.O.G.A., section « Garantie », sur notre territoire en 1974 s'élèvent à 684 millions d'unités de compte, et en 1975 à 1 175 millions d'unités de compte, la moindre importance des dépenses effectuées en 1974 s'expliquant par la bonne tenue des cours sur notre marché, liée elle-même à la flambée des prix mondiaux et qui a permis de réduire fortement les dépenses d'intervention et de restitutions à l'exportation dans le secteur des céréales et du sucre.

Mais s'en tenir à une appréciation purement comptable, sans replacer ressources et dépenses dans le cadre général du devenir de notre agriculture, procéderait d'un examen par trop rapide et partial de la réalité des choses.

a 2) Les *interventions nationales* (+ 8,4 %), leur augmentation est due à trois mouvements contraires :

- la diminution des crédits de l'O. N. I. B. E. V. ;
- l'importance des crédits affectés à l'Office national interprofessionnel des vins de table ;
- la progression de 10 % environ des crédits du F. O. R. M. A.

Toutefois, pour la sixième année consécutive, les propositions concernant les crédits d'orientation du F. O. R. M. A. se situent au même niveau (295 millions de francs), ce qui correspond à une forte diminution en francs constants.

Sans doute, depuis 1974, les trois dernières conférences annuelles ont permis d'obtenir des « rallonges » ; en 1976, les 55 millions de francs ont été répartis de la façon suivante :

- 15 millions de francs pour les conventions régionales « lait » ;
- 15 millions de francs pour les conventions régionales « viande » (délégués à l'O. N. I. B. E. V.) ;
- 10 millions de francs pour le refroidissement du lait à la ferme (à rapprocher de la demande des professionnels de 30 millions de francs au titre de 1976) et uniquement pour répondre aux demandes agréées.

On ne peut toutefois que s'inquiéter d'une pratique consistant à sous-évaluer systématiquement les besoins en début d'exercice budgétaire quitte à décider des « rallonges » en cours d'année, rallonges au demeurant tout à fait insuffisantes et qui rendent toute prévision impossible, notamment concernant des actions déjà en cours.

b) Les subventions économiques.

A ce titre, il faut signaler particulièrement ceux intéressant :

— *la montagne* : passent de 336 millions de francs en 1976 à 316 millions de francs pour 1977 et connaissent une baisse qui n'est cependant qu'apparente. En fait, ils devraient augmenter en raison du nouveau mode de calcul des unités de gros bétail imposé par la Communauté et être financés pour l'appoint par des remboursements du F. E. O. G. A. qui interviendront l'an prochain ;

— *la prophylaxie animale* : le crédit de 217 millions de francs voté en 1976 est reconduit pour 1977. Cependant pour mettre en application les décisions intervenues de la dernière conférence annuelle tendant à la revalorisation de la prime d'abattage (de 450 F à 700 F), le projet de loi de finances rectificative pour 1976 récemment déposé comporte à ce titre une dotation supplémentaire de 76,7 millions de francs ;

— *les plans de développement* : les dotations s'élèveront à 62 millions de francs contre 42 millions de francs en 1976, ce qui permettra le paiement, pour la première fois, de la prime d'orientation bovine.

2° *L'équipement agricole et rural* : 6 456 millions de francs
(+ 7,1 %).

a) Les bonifications d'intérêt.

Comme on le sait, ces crédits sont destinés à couvrir la bonification des prêts intervenus dans le passé : ils seront accrus de 10 % en 1977, passant de 3 400 millions de francs en 1976 à 3 740 millions de francs. Les effets pour l'année en cours sont quasiment nuls.

b) Les subventions en capital.

Si les crédits de paiement sont majorés de 3,4 % (2 716 millions de francs contre 2 626 millions de francs), le chiffre à retenir est celui des autorisations de programme en 1977, 2 759 millions de francs contre 3 010 millions de francs en 1976 ; on constate alors une diminution de 8,3 %, fait à peu près sans précédent.

Ainsi, cette évolution confirme la régression des dernières années qui aboutit en francs constants à un véritable « écroulement » des capacités de réalisation. Ceci est particulièrement nuisible :

- pour les services publics ruraux..... — 31,2 %
- pour l'aménagement foncier..... — 35 %
- pour l'hydraulique — 14,7 %

Seuls quelques chapitres sont en légère progression :

- la rénovation rurale..... + 10,1 %
- les constructions rurales et les travaux d'aménagement en zone rurale..... + 15,5 %

Si l'on considère l'évolution par action, on constate que certains postes sont particulièrement touchés : ainsi, par exemple, en autorisations de programme les crédits diminuent :

- S. A. F. E. R. (— 20 %) et remembrement (— 40 %) ;
- enseignement public (— 23 %), enseignement agricole non supérieur (— 52 %), établissements d'enseignement reconnus par l'Etat (— 19 %) et maisons familiales (— 17,64 %) ;
- services publics ruraux (assainissement et adduction d'eau [— 24,5 %] et hydraulique [— 14,70 %]).

3° *L'action sociale et structurelle* : 21 074 millions de francs
(+ 16,7 %).

a) Le B. A. P. S. A.

Pour maintenir la progression des autres sources de financement à un niveau acceptable, notamment en ce qui concerne les cotisations professionnelles, le Gouvernement est amené à accroître de plus de 50 % la contribution budgétaire : elle s'élèvera à 3 299 millions de francs en 1977 contre 2 164 millions de francs en 1976.

b) Le F. A. S. A. S. A.

L'augmentation de 10,9 % (1 552 millions de francs pour 1977 contre 1 399 millions de francs en 1976) est due à une légère progression des crédits destinés à l'I. V. D. (53 millions de francs) et aux effets de l'extension en année pleine de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs (+ 100 millions de francs).

4° *L'enseignement, la recherche et la formation* :

1 363 millions de francs (+ 13,7 %).

a) L'enseignement.

La progression globale des crédits est très faible (+ 9 %) compte tenu des charges.

a 1) *L'enseignement public* :

La majeure partie de l'augmentation constatée est consacrée aux revalorisations des rémunérations des personnels ou à des transformations d'emplois (création d'un corps de conseillers d'éducation, incidence de la transformation de quatre collèges agricoles et de l'École d'industrie laitière d'Aurillac en cinq lycées agricoles, intégration d'instituteurs spécialisés dans le corps des professeurs de collège agricole).

Aucune création de poste n'aura lieu en 1977 ni dans le secondaire ni dans l'enseignement technique alors que le manque de maîtres, dans cette dernière discipline, a provoqué, depuis la rentrée 1976, plusieurs fermetures de centres de formation professionnelle agricole des jeunes.

Les effectifs de l'enseignement agricole public restent relativement stables :

	1974 - 1975	1975 - 1976
Cycle court.....	22 678	23 442
Cycle long.....	18 787	18 758
Classes supérieures (techniciens et classes préparatoires)	2 606	2 737
Total	44 071	44 937

Les élèves sont actuellement répartis dans :

- 79 lycées agricoles ;
- 110 collèges agricoles ;
- 9 écoles spécialisées ;
- 160 centres de formation professionnelle agricole pour jeunes, un certain nombre de ces centres ayant été fermés à la présente rentrée.

Le chapitre des bourses n'augmentera que de 9,3 %, ce qui ne permettra pas d'aligner le montant des parts de bourses dans le cycle court sur les taux du Ministère de l'Education, alors qu'en raison de l'éloignement entre l'établissement d'enseignement et le domicile, les frais exposés par les familles sont supérieurs à ce qui serait nécessaire pour l'enseignement normal.

a 2) *L'enseignement privé :*

Le nombre des élèves scolarisés dans des établissements d'enseignement agricole privés reconnus était pour l'année scolaire 1975-1976 de :

— cycle court	63 668
— cycle long	8 866
— classes supérieures	1 020
Total	73 554

Il existe 942 établissements privés d'enseignement technique agricole mais 40 % de ces établissements sont des maisons fami-

liales rurales dont les élèves passent alternativement une semaine sur trois dans l'établissement et deux semaines dans le milieu de vie professionnelle.

Les subventions de fonctionnement aux établissements privés n'augmentent que de 7,9 %, ce qui risque d'entraver l'application des dispositions financières des conventions signées entre le Ministère de l'Agriculture et les fédérations d'enseignement privé (U. N. M. F. R. E. D., C. N. E. A. P., U. N. R. E. P.).

a 3) L'enseignement supérieur :

L'enseignement supérieur agricole qui regroupe l'enseignement vétérinaire, la formation d'ingénieurs agronomes et les formations d'ingénieurs des techniques agricoles comportait pour l'année 1975-1976 un effectif de 3 932 étudiants. Par ailleurs, 1 927 étudiants suivaient les cours d'établissements d'enseignement supérieur privés reconnus.

En plus des vingt créations d'emplois prévues pour 1977, il faut noter qu'un effort particulier est fait pour ce budget puisque 30 millions de francs ont été prévus pour permettre la passation des marchés d'une nouvelle école vétérinaire à Nantes. La construction des bâtiments devrait être terminée en 1979. D'autre part, une première tranche de travaux vient d'être décidée pour assurer la rénovation de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort.

b) La recherche.

L'effort entrepris depuis deux ans pour mettre celle-ci à un niveau correct est poursuivi. Nous aurons l'occasion de l'observer de plus près en étudiant les incidences en agriculture de l'application du programme d'action prioritaire n° 25 tendant à « renforcer le potentiel scientifique du pays ».

5° L'administration générale :

1 601 millions de francs (+ 54,5 %).

L'accroissement de 54 % paraît considérable. Il traduit, en fait, l'augmentation des traitements des fonctionnaires, la création de quelque 700 postes nouveaux et surtout un transfert de charges de près de 250 millions de francs imputés jusqu'ici au budget des Charges communes.

D. — LA POLITIQUE AGRICOLE ET LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Après avoir examiné les grandes masses de crédits réservés à l'agriculture pour 1977, il convient d'indiquer la place qu'occupe ce secteur d'activité dans l'économie française :

- la production totale de la branche « Agriculture » représentait en 1975 130,7 milliards de francs ;
- celle des *industries agricoles et alimentaires* 184,2 milliards de francs ;
- le *revenu brut agricole* s'est élevé en 1975 à 56,9 milliards de francs, soit par exploitant 40 857 F.
- le *taux de couverture des importations globales* par les exportations a été en 1975 de 114,9 % se décomposant en :
 - un fort excédent de la branche « Agriculture » ... 149,3 %
 - un léger déficit de la branche « Industries agricoles et alimentaires » 97,1 %
- *l'évolution des indices* en 1975 a été la suivante (sur la base 100 en 1970) :
 - pour les prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles 174,8
 - pour les prix à la production des produits de l'agriculture (comptes de la Nation) 150,6
 - pour les prix à la consommation (indice général I. N. S. E. E.) 152,8

Sans doute, compte tenu des contraintes du budget général qui se veut non inflationniste, n'était-il guère possible d'obtenir un montant important de crédits supplémentaires et sans doute doit-on tenir compte d'une amélioration des crédits en capital de 100 millions de francs à la suite des travaux de la Conférence annuelle.

1° Des éléments positifs.

On doit noter quelques aspects positifs, et notamment le maintien de la priorité en faveur des jeunes agriculteurs, aussi bien sur le plan de l'installation que de l'amélioration des conditions de vie (décohabitation).

Les éléments positifs sont :

— les plans de développement, un crédit étant prévu pour le paiement des primes d'orientation bovine ;

— l'installation des jeunes, les décisions de la Conférence annuelle de 1974 — extension à tout le territoire de la dotation — portant, cette année, leur plein effet ;

— la décohabitation, par la mise en œuvre des mesures décidées à la Conférence annuelle de 1975 ;

— la recherche : poursuite de l'effort pour donner des moyens de fonctionnement satisfaisants à l'I. N. R. A.

2° Des éléments négatifs.

On ne saurait cacher toutefois les préoccupations sérieuses que suscite ce budget par suite du retard dans la modernisation de l'agriculture qui risque de résulter de l'insuffisance des équipements ; ceci pourrait provoquer dans l'environnement agricole, d'importantes difficultés du fait de la réduction d'activité imposée aux secteurs qui travaillent pour l'agriculture : bâtiment, travaux publics, géomètres, compagnies d'aménagement, etc.

Les éléments négatifs sont :

— l'orientation des productions, par suite de la reconduction des crédits au niveau adopté en 1972 ; d'où des conséquences de plus en plus sévères sur les plans de rationalisation et les contrats d'élevage ;

— la montagne, les crédits actuellement prévus ne permettant pas de payer dans des délais normaux l'indemnité spéciale en zone de piémont ;

— la prophylaxie, les dotations prévues ne permettant pas une revalorisation de la prime d'abattage d'où des retards importants.

On est dès lors en droit de se demander si le sacrifice des crédits d'équipement ne constitue pas une grave erreur, en hypothéquant la production et la productivité agricole future (stockage, conditionnement, I. A. A., remembrement, etc.), en compromettant les conditions de vie en milieu rural et en hâtant la « désertification » (services publics ruraux, rénovation rurale, alimentation en eau, habitat, etc.).

N'était-il pas possible dans les limites de la même enveloppe budgétaire, de répartir différemment les dotations nouvelles ?

CHAPITRE II

LES PROGRAMMES D'ACTION PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU BUDGET DE 1977

A. — Les difficultés de l'agriculture française.

Habituées à défendre, à titre légitime, l'agriculture française contre les erreurs de jugement trop souvent portées contre elles, les organisations agricoles ont continué de souligner le solde positif que font apparaître les échanges extérieurs de produits agro-alimentaires. Cependant ceux-ci portent, pour une large part, sur des produits bruts ou peu transformés et assez paradoxalement le solde du commerce extérieur des industries agro-alimentaires est négatif.

Par ailleurs, la structure par pays de nos exportations fait apparaître un certain tassement de nos ventes à l'intérieur de la Communauté, par suite essentiellement des progrès appréciables réalisés, dans ce cadre, par les agricultures des pays partenaires, ce qui pose le problème de redéploiement de nos exportations vers les pays tiers ; mais comme, pour la majorité des produits, les prix intérieurs de la Communauté sont sensiblement supérieurs à ceux pratiqués par les concurrents extérieurs à celle-ci, se trouve en même temps soulevée la question des restitutions. Si notre pays ne pouvait être assuré de bénéficier de ces avantages, nos vastes ambitions de vendre des produits agricoles nombreux hors du marché communautaire seraient ruinées : ainsi, à l'heure actuelle, les restitutions représenteraient, en moyenne, une part substantielle de la valeur des exportations hors de la C. E. E. :

- 31 % pour les produits laitiers ;
- 46 % pour les viandes et conserves de viandes ;
- 30 % pour les céréales en 1975, contre 5,1 % en 1974.

L'objectif est clair : exporter plus et mieux, mais combien difficile à atteindre ; il ne saurait être poursuivi, en tout état de cause, sans une adaptation de la production agricole et alimentaire aux conditions du marché. Or, dans ce domaine, force aussi est de constater un certain nombre d'insuffisances graves :

— Un manque de compétitivité qui se traduit au niveau technique et au plan économique :

Au niveau technique, malgré la mise en œuvre parfois de procédés remarquables, de larges secteurs de notre agriculture et essentiellement de l'élevage restent défavorisés : ainsi l'état sanitaire du cheptel doit être amélioré, les rendements être accrus et les consommations intermédiaires être réduites.

Au plan économique, nos concurrents, fortement organisés, peuvent accepter d'être payés moins cher alors que le prix indicatif constitue, trop souvent, pour les producteurs français, un objectif primordial qui conditionne la survie des moins productifs d'entre eux.

— Une industrie agro-alimentaire aux structures insuffisantes au niveau de la production et au plan financier :

Au niveau de la production, bien qu'elle se situe au deuxième rang de la production nationale, assurant 13 % de celle-ci, 12 % de la valeur ajoutée et 11 % des investissements, l'industrie agricole et alimentaire française reste limitée à des productions régionales ou à des spécialités au détriment de produits courants ou de grande consommation.

Au plan financier, elle est dépendante de capitaux étrangers et soumise à la stratégie, dans de nombreux secteurs, de firmes multinationales dont l'intérêt immédiat ne se confond pas absolument avec le développement attendu : la pénétration étrangère couvre :

- 41,4 % de la biscuiterie, de la biscotterie, de la panification ;
- 34,8 % de la chocolaterie, de la confiserie ;
- 100 % des bouillons et potages.

Certes, le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises contrôlées reste modéré, de l'ordre de 15 % mais les redevances versées à l'étranger au titre des investissements en France s'élevaient en 1974 à 110,4 millions de francs contre 4,7 millions de francs de redevances payées à la France au titre de ses investissements à l'extérieur.

Au demeurant, la faiblesse financière des industries agro-alimentaires est la conséquence d'un morcellement excessif qui explique, d'une part, la facilité d'intervention des investisseurs

étrangers intéressés essentiellement par les productions à forte valeur ajoutée et, d'autre part, la capacité limitée de négociation des entreprises vis-à-vis du secteur de la distribution.

— Le sous-développement du monde rural :

En dépit des efforts accomplis, il faut constater l'insuffisance des équipements de base et noter que, par suite de celle-ci, des distorsions graves existent entre les agriculteurs et les autres groupes socio-professionnels mais aussi entre eux et leurs concurrents étrangers ; en effet, ils ne sont pas toujours en mesure de bénéficier des complets avantages de techniques de production évoluées, de l'électrification, des adductions d'eau ou de l'assainissement. Au surplus, en raison d'une politique d'aménagement du territoire restée trop longtemps indifférente au tissu rural, les activités d'animation dans nos campagnes déclinent nettement ou disparaissent, condamnant celles-ci à la désertification.

B. — Les crédits budgétaires et la réalisation du VII^e Plan.

Face à ces difficultés, le Parlement, dans le cadre du VII^e Plan, a entendu réagir efficacement, en réservant à l'agriculture huit programmes d'action prioritaires ; ce sont les suivants :

— N^o 1 : adapter la production agricole et alimentaire aux nouvelles conditions du marché ;

— N^o 5 : désenclaver l'Ouest, le Sud-Ouest et le Massif Central ;

— N^o 7 : accélérer la départementalisation économique des Départements d'Outre-Mer ;

— N^o 9 : accompagnement de l'exportation ;

— N^o 18 : renforcer le rôle du consommateur ;

— N^o 23 : valoriser les zones rurales ;

— N^o 24 : défendre le patrimoine naturel ;

— N^o 25 : renforcer le potentiel scientifique du pays .

La question se pose de savoir comment le projet de budget pour 1977 entend prendre en compte ces différents programmes d'action prioritaires dont la réalisation s'impose au Gouvernement d'ici à 1980.

Le tableau ci-après regroupe les crédits affectés en 1977 aux programmes d'action prioritaires ;

PROGRAMMES D'ACTION PRIORITAIRES	DOTATIONS 1977.	EVOLUTION par rapport à 1976.
	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
N° 1 : Adapter la production agricole et alimentaire aux nouvelles conditions du marché.	684,53	+ 2,7
N° 5 : Désenclaver l'Ouest, le Sud-Ouest et le Massif Central.....	51,40	+ 9,6
N° 7 : Accélérer la départementalisation économique des Départements d'Outre-Mer....	27,20	— 11,3
N° 9 : Accompagnement de l'exportation.....	70,95	+ 7,8
N° 18 : Renforcer le rôle du consommateur.....	189,64	+ 11,7
N° 23 : Valoriser les zones rurales.....	306,57	+ 14,2
N° 24 : Défendre le patrimoine naturel.....	76,56	+ 14,2
N° 25 : Renforcer le potentiel scientifique du pays..	175,72	+ 28,3

Quelles directives semblent avoir été suivies pour poser les chiffres de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus ?

Notons d'abord pour les *dépenses de personnel*, la priorité accordée aux créations d'emploi effectuées au profit de la Direction de la qualité du Ministère de l'Agriculture, qu'il s'agisse de la protection sanitaire du cheptel ou du service de la répression des fraudes :

— dans le premier secteur, trente emplois nouveaux ont été prévus ;

— le second service bénéficierait aussi de trente créations d'emploi.

En définitive, plus de la moitié de celles-ci serait consacrée aux programmes d'actions prioritaires en 1977.

— pour les autres dépenses, l'objectif à atteindre est le maintien en volume des programmes tels qu'ils existaient en 1975, ceci étant réalisé à la fois par le budget de 1976 et celui de 1977. Dans ce but, les indices de réévaluation suivants ont été appliqués :

+ 8 % entre 1976 et 1975 ;

+ 7,7 % entre 1977 et 1976 ;

soit + 16,3 % entre 1977 et 1975.

Il résulte de l'application de cette méthode que les dotations en volume d'une action peuvent diminuer entre 1976 et 1977, quand au titre de la première année du Plan, les crédits qui lui ont été consacrés ont augmenté de manière sensible — tel est le cas pour la prime d'orientation agricole (P. O. A.), le chapitre 67-65, article 40, s'élevant en 1976 à 237,5 millions de francs (contre 200,5 millions de francs en 1975) — et ne sont pas modifiés ou même diminuent légèrement en 1977, en raison des contraintes budgétaires générales.

Il en est ainsi en ce qui concerne l'irrigation dans les Départements d'Outre-Mer (programme d'action prioritaire n° 7) qui avait connu une croissance importante entre 1975 et 1976, où la collecte et le traitement des ordures ménagères dont les dotations avaient progressé de 14,6 millions de francs.

Cependant, en moyenne, les crédits de programme d'action prioritaires s'accroissent en 1977 de 9,1 % par rapport à 1976 ; sans doute, la majoration de 8,3 % des dépenses en capital assure à peine le maintien en volume des dotations de 1976 mais, dans un budget d'équipement en régression de plus de 6 %, une telle progression démontre que les programmes d'action prioritaires bénéficient du redéploiement effectué au détriment de certaines rubriques budgétaires.

C. — Le programme d'action prioritaire intéressant uniquement le Ministère de l'Agriculture.

Ainsi que nous l'avons constaté, le Ministère de l'Agriculture est appelé à participer à huit programmes d'action prioritaires, mais parmi ceux-ci, l'un le concerne en propre, tandis que les autres sont interministériels. Celui qui intéresse exclusivement le Ministère de l'Agriculture porte le n° 1 et a pour objet d'adapter la production agricole et alimentaire aux conditions du marché. Ce programme regroupe cinq actions tendant,

- au renforcement de la compétitivité des industries alimentaires ;
- à l'amélioration de la productivité des élevages ;
- à la réalisation des équipements nécessaires à la production ;
- à la rénovation du secteur des vins de table ;
- au développement des protéines pour l'alimentation animale.

1° LE RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Les aides de l'Etat dans ce domaine tendent à inciter au développement de l'exportation et à la restructuration des industries alimentaires dont nous avons noté précédemment la faiblesse.

Au nombre des allocations ainsi distribuées, il faut citer tout particulièrement la prime d'orientation agricole (P. O. A.), instituée par le décret n° 64-243 du 14 mars 1964 : cet avantage est alloué aux entreprises de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et alimentaires, notamment pour la création d'entrepôts frigorifiques, de silos ou de caves coopératives. Son montant, qui varie en fonction de l'intérêt économique de l'opération, est établi en pourcentage de la valeur des investissements avec un plafond de 20 % de celle-ci.

Cumulable à la fois avec la subvention accordée aux réalisations coopératives dans la limite de 40 % de la valeur des investissements et avec la prime de développement régional, cette prime doit permettre de financer un nombre d'opérations diversifiées, qu'il s'agisse de favoriser le développement des caves coopératives ou d'entrepôts frigorifiques polyvalents. S'agissant de ces derniers, il faut souligner que l'insuffisance des capacités constitue une des principales entraves à la mise en œuvre de politiques dynamiques d'intervention.

A cet égard, force est d'observer que si le développement des possibilités de stockage constitue un objectif primordial, à terme, le facteur déterminant de promotion de notre agriculture réside dans le renforcement de la structure des industries agro-alimentaires. La prime d'orientation agricole, dans ce domaine, doit permettre de modifier favorablement la situation actuelle qui notamment, en matière d'exportation des viandes est critiquable et montre combien il est pénalisant de vendre à l'étranger des produits bruts ou peu transformés pour lesquels la valeur ajoutée est faible et la demande parfois incertaine alors que des débouchés existent pour des produits plus élaborés.

En 1977, les autorisations de programme affectées à ce titre s'élèvent à 237,2 millions de francs.

2° L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ DES ÉLEVAGES BOVINS

Elle doit être recherchée par la prophylaxie de la brucellose et par la sélection génétique.

a) *La prophylaxie de la brucellose.*

On sait que les maladies des animaux constituent un facteur important de pertes de revenus pour les éleveurs et un frein à l'exportation vers de nombreux pays étrangers qui n'acceptent d'accueillir que des animaux provenant de cheptels reconnus indemnes de toute épizootie.

Aussi la lutte contre les maladies des animaux présente-t-elle le caractère d'une action prioritaire ; à cet effet, il est proposé de renforcer en 1977 les effectifs des services vétérinaires (+ 25 emplois) de procéder à une meilleure adaptation de ceux-ci aux besoins recensés, par la création de 11 emplois dont 5 de technicien et d'accroître les achats de matériel alloué aux laboratoires de recherche et de contrôle des services vétérinaires tandis que la dotation prévue pour la prophylaxie des maladies des animaux sera augmentée de 780 000 F.

C'est essentiellement en vue de l'éradication de la brucellose à la fin du VII^e Plan qu'est assuré le développement de ces moyens d'intervention. Dans ce but, des mesures ont été adoptées tant au titre des opérations retenues lors de la conférence annuelle de l'agriculture de juin dernier qu'au titre de l'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse climatique. Ce sont :

— la revalorisation du plafond de l'indemnité allouée pour l'abattage des animaux atteints de brucellose, la somme la plus élevée visant l'abattage des animaux inscrits à un livre généalogique ou soumis à un contrôle de performance ou appartenant à un membre d'un groupement de producteurs ;

— dans les territoires où le taux d'infection de cheptel bovin est inférieur à 3 %, l'intensification de l'éradication de la brucellose par un abattage indemnisé de la totalité des bovins appartenant à une exploitation déclarée très infectée (c'est-à-dire lorsque le nombre des bovins atteints est égal ou supérieur à 40 % de la totalité des bovins de l'exploitation) ;

— sur le reste du territoire national la prescription de l'abatage subventionné des bovins atteints de brucellose latente lorsque le taux d'infection de l'étable est inférieur à 20 % des animaux âgés de plus de douze mois.

On aurait pu s'étonner que dans le même temps où ces actions sont poursuivies, les crédits demandés pour 1977 soient d'un montant égal à celui de l'an dernier, ce qui n'aurait pas permis de procéder à une revalorisation de la prime d'abattage. Cependant, le projet de loi de finances rectificative pour 1976 récemment déposé, comporte à ce titre une dotation supplémentaire de 76,7 millions de francs et traduit la décision adoptée à la suite de la conférence annuelle réunissant le Gouvernement et les organisations professionnelles en vue de renforcer la lutte contre la brucellose.

b) *L'amélioration de la sélection génétique.*

La politique en matière de sélection animale est fixée par la loi sur l'élevage du 18 décembre 1966 qui comporte quatre volets :

— l'identification et l'enregistrement des filiations des animaux devant servir de support à la sélection ;

— le contrôle des performances soit en élevage, soit en station ;

— l'exploitation mécanographique de l'ensemble des informations ;

— la mise en place des unités de sélection de races pour assurer la diffusion du progrès génétique en France.

Sans doute convient-il d'aller au-delà de ces mesures et faut-il développer l'identification pérenne de l'ensemble du troupeau. Lors de la Conférence annuelle de 1976, le principe de la généralisation de cette identification avait été retenu ; or, dans le cadre de cette action, les subventions pour l'aménagement à la sélection animale des bovins n'augmenteront que de 8,1 % et il apparaît difficile, dans les circonstances actuelles, de demander aux éleveurs d'accroître leur contribution. C'est dire que, dans le domaine de la sélection génétique comme dans celui de la lutte contre la brucellose, on peut se demander si l'évolution des crédits proposés tient compte des engagements pris par le Gouvernement et de la situation sanitaire de notre cheptel.

3° LA RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES A LA PRODUCTION

Des travaux d'irrigation sur 29 000 hectares dans le Sud-Ouest et en Corse et l'assainissement de 12 000 hectares dans le Sud-Ouest sont susceptibles de permettre une meilleure maîtrise de l'eau et le développement de la culture du maïs et du soja. Les crédits prévus à ce titre en 1977 sont de 22,1 millions de francs, soit en progression de 7,2 % par rapport à 1976.

Parallèlement, des capacités nouvelles de stockage de report et de transit seront créées (30 000 tonnes par an).

4° LA RÉNOVATION DU SECTEUR DES VINS DE TABLE

Cette action, localisée dans le Languedoc-Roussillon, la Provence-Côte d'Azur et l'Ardèche, prévoit la restructuration de 35 000 hectares en cinq ans et la modernisation des équipements des caves coopératives, afin d'améliorer la qualité des vins de table.

Les crédits prévus pour 1977 en faveur de la rénovation du secteur des vins de table sont inscrits :

— au chapitre 44-30 en ce qui concerne le programme de restructuration du vignoble, conduit en liaison avec les groupements de producteurs (+ 2 millions de francs) ;

— pour les opérations groupées d'aménagement foncier, les dotations financières nécessaires à la réalisation de chacune d'entre elles et provenant notamment du chapitre 46-53 sont mises à la disposition du C. N. A. S. E. A. (2,3 millions de francs), ce qui donnerait les moyens d'effectuer deux O. G. A. F. en 1977 ;

— au chapitre 61-65 pour les équipements de caves coopératives (22,8 millions de francs).

5° LE DÉVELOPPEMENT DES PROTÉINES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE

Il est prévu de soutenir la production de féveroles et de pois ainsi que celle de soja afin d'être en mesure d'obtenir rapidement une production de masse et de constituer ainsi un approvisionnement valable pour le conditionnement des aliments de bétail alors que

jusqu'à présent nous sommes fortement tributaires d'importations en provenance de pays tiers. De plus, les techniques culturales adaptées aux légumineuses à grosses graines et aux oléagineux doivent être mises au point. Enfin, deux unités de protéines vertes seront créées.

Ainsi, le développement des protéines pour l'utilisation animale comprend plusieurs actions qui relèvent soit :

— du budget du F. O. R. M. A. en ce qui concerne l'incitation à l'utilisation de l'urée et au soutien de la production de pois et fèves (7,5 millions de francs en 1976) ;

— au chapitre 44-30 pour les actions d'orientation et de sélection (1,6 million de francs pour 1977) ;

— du chapitre 61-65 pour les équipements (unités de protéines vertes, stockage de sécurité).

Les premiers équipements « industriels » de production de protéines vertes aidés financièrement par l'Etat sont entrés en fonctionnement pour la campagne 1976 mais la sécheresse a perturbé les conditions d'extraction et a réduit les volumes sur le marché qui est maintenant très ouvert à ces produits nouveaux.

*

* *

Au total, les dotations affectées au programme n° 1 relevant en propre du ministère de l'agriculture s'élèveront en 1977 à **684,5 millions de francs** mais n'augmenteront, par rapport à 1976, que de 2,7 %. Il s'agit donc, en termes constants, d'un recul très net portant sur des actions aussi essentielles du devenir de notre agriculture que le renforcement de la compétitivité des industries alimentaires, la prophylaxie de la brucellose ou l'amélioration de la sélection génétique. Malgré le renforcement des effectifs de vétérinaires, il est à craindre que le choix ainsi fait ne conduise, à court terme, à réviser en baisse nos objectifs de production et d'exportation. Notre agriculture a-t-elle besoin de ces difficultés supplémentaires ?

D. — Les programmes d'action prioritaires interministériels.

Outre le programme d'action prioritaire n° 1, qu'il assume en propre, le Ministère de l'Agriculture participe à sept programmes interministériels qui concourent à des objectifs divers mais l'intéressent pour une ou plusieurs actions. Il s'agit :

- de désenclaver l'Ouest, le Sud-Ouest et le Massif Central ;
- d'améliorer la départementalisation économique des départements d'outre-mer ;
- d'accompagner l'exportation ;
- de renforcer le rôle du consommateur ;
- de valoriser les zones rurales ;
- de défendre le patrimoine naturel ;
- de renforcer le potentiel scientifique du pays.

*1° Désenclaver l'Ouest, le Sud-Ouest et le Massif Central
(programme d'action prioritaire n° 5).*

Des correctifs tarifaires sont appliqués en faveur des producteurs de ces régions, ce qui conduit à financer les réductions obtenues au bénéfice des intéressés sur certains transports de produits, le bois notamment.

Les crédits inscrits à ce titre pour 1977 se ventilent ainsi qu'il suit :

	En millions de francs.
— forêts (chapitre 44-18).....	4,40
— F. O. R. M. A. (chapitre 44-93).....	32 »
— O. N. I. C. (chapitre 44-93).....	15 »
	<hr/>
Total	51,40

2° *Accélérer la départementalisation économique
des Départements d'Outre-Mer*

(programme d'action prioritaire n° 7).

Ce programme prévoit des actions d'irrigation dans les Départements d'Outre-Mer sur une superficie d'environ 9 000 hectares. De plus, en Guyane, seront installées des unités expérimentales et des stations d'appui technique.

Il est urgent, en effet, face à la concurrence des pays A. C. P., d'une part, de consolider l'agriculture des départements insulaires dans ses composantes traditionnelles et d'assurer ses conditions normales d'irrigation, d'autre part, de développer le secteur productif de la Guyane par l'implantation d'exploitations agricoles modernes et viables.

Les dotations prévues à cet effet au budget de l'agriculture pour 1977 sont les suivantes :

	DOTATIONS 1977.	EVOLUTION par rapport à 1976.
	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
Irrigation dans les départements insulaires (chapitre 61-60).....	25,80	— 0,7
Développements de la Guyane :		
Chapitre 61-70.....	0,41	— 83,3
Chapitre 61-72.....	0,99	— 55,2
Total	27,20	— 11,3

La réduction sensible de crédits prévue pour 1977 s'explique par l'importance accordée à ce domaine dès 1976, année au cours de laquelle les dotations du programme d'action prioritaire n° 7 ont augmenté de 50 % par rapport à l'exercice antérieur.

3° *Accompagner l'exportation (programme d'action prioritaire n° 9).*

L'excédent de notre balance agricole avait atteint un niveau record en 1974 avec près de 10 milliards de francs, en regard d'un déficit global de nos échanges de plus de 33 milliards de francs.

En 1975, nos exportations agricoles ont été en baisse de 9 % en valeur, alors que nos importations ont progressé de 6,9 %. Le solde positif de notre balance agricole n'a été que de quatre milliards de francs.

Place de l'agriculture dans nos échanges.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
	(En milliards de francs.)					
Produits agricoles et alimentaires :						
Importations (CAF).....	16,4	17,4	19,5	24,3	29,1	31,1
Exportations (FOB).....	16	20,3	24,5	30,6	38,9	35,4
Solde	— 0,4	+ 2,9	+ 5	+ 6,3	+ 9,8	+ 4,3
Tous produits :						
Importations (CAF).....	106,2	118	135,7	166,1	254	232,3
Exportations (FOB).....	99,6	114	131,5	159,7	220,6	223,3
Solde	— 6,6	— 4	— 4,2	— 6,4	— 33,4	— 9

Source : vingt-quatre premiers chapitres N. D. B.

Certes, les résultats exceptionnels atteints en 1974 avaient un caractère relativement fragile du fait d'une conjoncture très favorable : la hausse internationale des cours sur les marchés mondiaux avait largement contribué au renchérissement de nos exportations agricoles, dont les prix avaient augmenté de plus de 20 % en moyenne, alors que la progression en volume de nos exportations agricoles était restée faible, de l'ordre de 2 %.

Ceci est l'un des facteurs qui expliquent le retournement de tendance de nos exportations dès le courant de l'année 1974 et durant 1975, où les prix à l'exportation sont restés en moyenne du même ordre qu'en 1974, alors que le volume de nos ventes a diminué.

Cependant, on constate depuis deux ans une tendance à la stabilisation, et même à la baisse relative de la part de la C. E. E. dans nos exportations, qui se situe à 62 % en 1975.

Destination de nos exportations agro-alimentaires.

	1968	1969	1970	1971	1972	1973 (1)	1974	1975
C. E. E. (en milliards de francs).	5,8	8,7	9,6	12,5	15,4	20,2	25	22,1
Pays tiers (en milliards de francs)	5,2	5,3	6,4	7,8	7,4	10,4	13,9	13,3
C. E. E./Exportations totales (en pourcentage).....	53	62	60	62	63	66	64	62

(1) A partir de 1973, C. E. E. à Neuf.

Source : vingt-quatre premiers chapitres N. D. B.

A moyen terme, l'autosuffisance croissante de nos partenaires pour un grand nombre de produits risque de rendre de plus en plus difficile notre pénétration sur certains marchés. Il faut compter également avec la compétitivité et le dynamisme des autres pays exportateurs au sein de la Communauté, Pays-Bas et Irlande particulièrement, qui, dès à présent, nous concurrencent largement auprès des pays importateurs.

Il faut également noter que le solde excédentaire de notre balance agricole est dû principalement aux céréales, aux vins et spiritueux et aux produits laitiers, alors que nous restons largement déficitaires en viande de porc, en fruits et légumes et en aliments pour le bétail.

La baisse de nos exportations en 1975 recouvre elle-même des résultats très contrastés : une forte chute des exportations céréalières, une baisse des ventes de produits laitiers et une stagnation des exportations de vins. En revanche, des résultats records ont été atteints pour le secteur bovin.

En tout état de cause, l'objectif assigné à l'agriculture française par le VII^e Plan est de parvenir en 1980 à un excédent des échanges extérieurs de l'ordre de 20 milliards de francs : ceci implique un renforcement des moyens de connaissance des marchés extérieurs et de promotion des exportations agricoles françaises. Or ces moyens

sont encore faibles ; les crédits inscrits au budget de l'agriculture pour 1977, au titre du programme d'action prioritaire n° 9, sont les suivants :

	DOTATIONS 1977.	EVOLUTION par rapport à 1976.
	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
S. O. P. E. X. A.	57,7	+ 7,8
F. O. R. M. A.	9,3	+ 8,1
Centre français du commerce extérieur.	3,9	+ 6,7
Total	70,9	+ 7,8

4° *Renforcer le rôle du consommateur
(programme d'action prioritaire n° 18).*

Deux actions sont menées en vue d'atteindre cet objectif :

- au niveau du fonctionnement des services de la direction de la qualité ;
- au plan des équipements de laboratoires.

a) *Le fonctionnement des services
de la direction de la qualité du Ministère de l'Agriculture.*

La création de la direction de la qualité est conforme à l'objectif de réorganisation et de coordination administrative prévu par le Plan. Par ailleurs, les créations d'emplois obtenues pour la répression des fraudes et l'inspection des denrées animales renforcent des services aux missions très larges.

A cet égard, on doit noter que par rapport à 1976, les dotations inscrites pour 1977 au titre des dépenses de personnel s'accroissent de 11,9 % tandis que celles de matériel au bénéfice de l'inspection des denrées alimentaires progressent de 28,6 %.

Ceci indique bien que cette action bénéficie d'une priorité qui est d'ailleurs une des rares orientations marquées dans un budget en faible progression. Mais il faut dire que le niveau de départ est particulièrement bas. Faute de moyens, le service de la répression des fraudes, en dépit de sa bonne volonté et de la capacité de ses agents, ne peut pas exercer l'ensemble des prérogatives qui sont les siennes, à savoir lutter contre les tromperies, veiller à ce que les denrées alimentaires présentent une qualité minimum, promouvoir des produits alimentaires de qualité supérieure, enfin assurer le contrôle de l'information commerciale.

Cependant, l'accent mis désormais sur la qualité ne se traduit pas par un volume de contrôles accru dans des proportions significatives. La création de vingt emplois améliore, certes, le ratio entre le nombre des habitants et celui des contrôleurs d'une part et entre le nombre des points de vente et celui des contrôleurs d'autre part ; mais les points de référence sont très bas.

b) L'équipement des laboratoires.

On sait que le champ d'activité du service de la répression des fraudes ne recouvre pas seulement le contrôle des denrées alimentaires mises en vente au détail. La qualité des produits résulte dans une large mesure de celle des matières premières mises en œuvre. Aussi, un contrôle est-il nécessaire en amont, à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation.

A cet effet, il est prévu de majorer par rapport à 1976 de 7,3 % les dotations allouées au titre de l'équipement des laboratoires ; mais, dans le même temps, les autorisations de programme et les crédits de paiement octroyés dans le même but sous forme de subventions aux collectivités locales sont en très net recul, ce qui contredit quelque peu la priorité affirmée pour la protection sanitaire du cheptel et la politique de qualité.

5° *Valoriser les zones rurales (programme d'action prioritaire n° 23).*

Ce programme comporte des actions diverses orientées en faveur :

— du *logement rural* : il est prévu en 1977 d'améliorer 110 000 logements ruraux.

Les bonifications des prêts du Crédit agricole qui croîtront par rapport à 1976 de 7,7 % et les subventions aux bâtiments d'habitation qui seront majorées de 15 % devraient permettre d'atteindre cet objectif.

— du *patrimoine architectural* : les dotations inscrites à cet effet pour 1977 restent encore faibles ; cependant la progression par rapport à celles votées en 1976 est relativement considérable (de 3,45 millions de francs à 8,07 millions de francs). Ainsi pourront être financées des opérations de restauration du patrimoine architectural qui toucheront 100 villages.

— des *loisirs et du tourisme* : l'action loisirs-tourisme conduira à la création et à l'entretien de sentiers, à la mise en place d'une infrastructure favorisant les randonnées et à l'aménagement de lieux d'hébergement : les sommes qui lui seront consacrées en 1977 augmenteront de 46,9 % par rapport à 1976 (28,8 millions de francs).

— de la *rénovation rurale* : les dotations du Fonds de rénovation rurale passent de 138 millions de francs en 1976 à 152 millions de francs en 1977, soit + 10,1 %.

Comme en 1976, la lutte contre la désertification et le développement des activités dispersées seront considérés en 1977 comme les lignes directives de la politique de rénovation rurale. Il est apparu, en effet, qu'aussi bien les massifs montagneux, la périphérie des parcs nationaux que les zones de rénovation rurale, sont voués à l'abandon en raison du rythme accéléré des départs ou font l'objet de menées spéculatives sur le foncier en liaison étroite avec les activités touristiques. Aussi l'opposition enregistrée dans ces régions entre le tourisme et l'agriculture est-elle la plupart du temps entretenue aux dépens de cette dernière. En conséquence pour éviter sa disparition à terme, il importe, et de toute urgence, de diversifier les emplois grâce au développement de l'artisanat et de la petite industrie de façon à stabiliser la population et à maintenir en place des éléments jeunes.

En outre, il va sans dire que si chaque zone de rénovation rurale est confrontée à des problèmes généraux, il n'en faut pas moins soutenir des actions spécifiques qui tiennent compte de sa situation particulière. A cet égard, les Vosges pourtant très peuplées subissent un déclin de l'agriculture et des activités industrielles traditionnelles, sans être pour autant à l'abri des spéculations foncières.

Au total, les dépenses consacrées à ce programme (306,5 millions de francs) augmentent de 14 % entre 1977 et 1976 ; c'est le signe de l'importance accordée aux objectifs d'aménagement du territoire. Il convient également de souligner que l'accent est mis sur le maintien de l'activité agricole dans les zones de montagne, l'essentiel des crédits provenant des aides spécifiques à ces zones et de celles allouées pour l'installation des jeunes agriculteurs qui, depuis le décret n° 76-129 du 6 février 1976, sont accordées au taux majoré de 45 000 F.

6° *Défendre le patrimoine naturel*
(programme d'action prioritaire n° 24).

Le programme finalisé du VI^e Plan concernant la défense de la forêt méditerranéenne contre l'incendie est poursuivi.

Les acquisitions de forêts connaissent une progression sensible tant au titre du chapitre 51-80 que du chapitre 61-80.

Enfin la collecte et le traitement des ordures ménagères, rubrique qui avait bénéficié d'importants accroissements en 1976, est maintenu à un niveau très sensiblement supérieur à la reconduction.

De manière globale, les dotations de ce programme augmentent de 14,2 % entre 1976 et 1977 ; ils sont ventilés de la manière suivante :

	DOTATIONS 1977.	EVOLUTION
	(En millions de francs.)	par rapport à 1976. (En pourcentage.)
<i>Protection et gestion du patrimoine naturel.</i>		
Création et acquisition de forêts par les collectivités publiques (chapitres 51-80 et 61-80).	19	+ 41,8
	3,20	+ 28
Défense de la forêt méditerranéenne contre l'incendie :		
Dépenses d'entretien (chapitre 35-12).....	0,90	+ 69,8
Sapeurs forestiers (chapitre 44-80).....	8,81	+ 17,3
Equipement (chapitre 51-80).....	13,35	+ 10,3
Subventions d'équipement (chapitre 61-80).	8,30	+ 18,6
<i>Lutte contre les nuisances.</i>		
Collecte et traitement des ordures ménagères (chapitre 61-66).....	23	— 4,1
Total	76,56	+ 14,2

7° Renforcer le potentiel scientifique du pays
(programme d'action prioritaire n° 25).

Ce programme concerne l'I. N. R. A. et l'A. C. T. A. en vue notamment d'actions relatives à l'adaptation de l'appareil de production agricole : ses crédits (175,7 millions de francs pour 1977 contre 136,9 millions en 1976) s'accroissent de près d'un tiers d'une année sur l'autre.

Au cours de l'année 1977, l'I. N. R. A. développera ses programmes selon les axes fixés dans le cadre du VII^e Plan :

- mise en œuvre d'un programme de recherches sur les protéines ;
- accroissement de notre potentiel de production de céréales ;
- épargne dans la gestion de nos ressources agricoles ;
- qualité des produits agricoles et alimentaires ;
- contribution à l'élaboration d'un environnement équilibré.

*
* *

Ainsi, sur le montant global de 1 511,6 millions de francs de crédits budgétaires affectés au programmes d'actions prioritaires en 1977, ceux alloués au budget de l'agriculture proprement dit, afin d'adapter la production agricole et alimentaire aux nouvelles conditions du marché, représenteront 45,2 % et ceux octroyés dans le cadre de programmes interministériels 54,8 % ; si parmi ces derniers l'on met à part l'importance des dotations inscrites essentiellement au titre du renforcement du rôle du consommateur (189,6 millions de francs), on observe que la plus grande partie des crédits en capital desdits programmes est réservée à la valorisation des zones rurales et à la défense du patrimoine naturel qui, au surplus, sont en augmentation sensible de 14 % par rapport à 1976.

Le choix de ces différents programmes d'actions prioritaires apparaît judicieux et nous ne pouvons que nous féliciter des arbitrages budgétaires intervenus dans ce domaine en souhaitant que, dans le prochain budget, une place plus large encore soit consacrée à ces programmes.

CONCLUSIONS

Chacun peut dans le budget de l'agriculture de 1977 trouver matière à critique selon l'intérêt qu'il porte à tel ou tel chapitre.

Mais un budget ne constitue pas une entité propre ; il se situe dans un contexte ; et c'est avec ce contexte et dans ce contexte qu'il faut l'apprécier.

La France a délibérément opté pour la politique agricole commune.

La politique agricole commune, c'est la conquête de marchés extérieurs et c'est par là, quelles que soient les règles de bien-séances adoptées, l'affrontement avec les pays tiers, y compris les Etats-Unis d'Amérique qui défendent amplement leurs producteurs. C'est la libre circulation des produits agricoles à travers l'Europe des Neuf, avec les problèmes que cela pose sur le plan de la concurrence tant que n'ont pas disparu les éléments de distorsion, problèmes susceptibles de connaître encore une aggravation lorsqu'il conviendra d'intégrer certains pays dont l'économie est à la fois très voisine et très différente de la nôtre.

La politique agricole commune ne trouvera son plein épanouissement, voire même son confortement que lorsque l'Europe pourra affirmer sa propre personnalité. L'une des conditions premières à cet effet est de doter l'Europe d'un certain nombre de politiques communes au premier rang desquelles se situe une politique monétaire à base de stabilité, ceci étant particulièrement valable pour la France à vocation exportatrice.

L'agriculture joue (et nous nous devons de plus en plus de l'affirmer) un rôle fondamental dans l'économie ; à ce titre elle est soumise, comme les autres secteurs de l'économie, à certaines règles impératives.

Aussi comprend-on parfaitement le souci qui se traduit à travers les masses budgétaires de ne pas aggraver les charges de l'Etat et de lutter contre une inflation dont l'agriculture serait la première victime.

Dans le budget 1977, dont le total à travers les divers fascicules est de 40 366 millions de francs, certains chapitres ont un caractère absolument impératif :

B.A.P.S.A. (19 379 millions de francs). Le chiffre peut apparaître considérable mais il ne faut jamais perdre de vue que le milieu rural constitue une réserve de population active du pays et qu'au surplus l'agriculture comporte un retraité pour un actif et demi, tandis que dans les autres secteurs on compte un retraité pour quatre actifs.

F.E.O.G.A. : 7 501 millions de francs perçus par la Communauté européenne au compte de la France. Là encore le chiffre paraît important mais il convient de rappeler qu'une somme pratiquement de même ordre est attribuée par la Communauté aux producteurs français pour encourager leurs exportations et pour soutenir les marchés.

Bonifications d'intérêt (3 740 millions de francs). L'affectation de cette somme a permis de réaliser de très nombreux équipements pour la modernisation de l'agriculture.

Ces trois postes pourvus et leur chiffre total représentant déjà les trois quarts de l'ensemble, il a dû être satisfait ensuite aux programmes d'action prioritaires tels que ceux-ci avait été directement portés au VII^e Plan et approuvés par le Parlement.

Il est à noter que dans le cadre de ces programmes d'action prioritaires une grande part a été consacrée à la recherche et à la qualité du produit, ce qui est susceptible d'améliorer et de favoriser sa mise en vente tant sur les marchés intérieurs qu'à l'étranger. De ce fait, ont dû être limitées très étroitement certaines autres dépenses, et notamment la progression des subventions de fonctionnement, des aides directes, les crédits d'équipement étant, par ailleurs, sérieusement imputés.

La modernisation de l'agriculture et l'équipement de milieux ruraux subiront vraisemblablement, de ce fait, un retard important. Toutefois, si dans le cadre de la lutte contre l'inflation certains efforts doivent être accomplis, il est tout de même certaines imputations qui peuvent être difficilement acceptées, notamment celles concernant l'enseignement, les constructions rurales, l'aménagement foncier et les zones de montagne.

Il faut à cet égard souligner que l'enseignement est sans doute le secteur qui souffrira le plus de la faible progression des subventions de fonctionnement, ce qui signifie en clair une réduction des activités d'enseignement.

Il y a lieu également d'indiquer que pour les zones de montagne, il est vraiment anormal que pour la troisième année consécutive le montant des indemnités spéciales de montagne à taux réduit en zone défavorisée de piémont soit reporté.

Aussi bien, si la Commission des Finances, sous le bénéfice des observations qui précèdent, croit pouvoir donner un avis favorable au vote du projet de budget de l'agriculture pour 1977, elle souhaiterait ardemment que soient réaménagés les crédits affectés aux postes susvisés, et plus particulièrement à ceux concernant l'enseignement et le remembrement.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 69.

Taxe d'usage dans les abattoirs publics.

Texte. — I. — A compter du 1^{er} janvier 1977, la recette provenant de la taxe d'usage des abattoirs publics créée par l'article 36 de la loi n° 66-948 du 22 décembre 1966 fait l'objet de versements au Fonds national des abattoirs selon les modalités suivantes :

1° Les propriétaires des abattoirs publics inscrits au plan conservent la partie de la recette nécessaire à la couverture de leurs frais de remboursement des annuités des emprunts et de gros entretien des installations et reversent le solde au Fonds.

2° Les propriétaires des abattoirs non inscrits conservent la partie nécessaire à la couverture des frais de remboursement des annuités des emprunts contractés avant le 31 décembre 1968 et reversent le solde au Fonds.

II. — Sur les ressources du Fonds national des abattoirs et dans la limite de celles-ci, le Ministre de l'Agriculture peut accorder, sur avis du Comité consultatif de ce Fonds :

— des subventions d'allégement des charges des collectivités propriétaires des abattoirs publics inscrits au plan d'équipement et conformes aux normes définies par le Ministre de l'Agriculture. Un décret fixe de nouvelles modalités d'attribution de ces subventions qui pourront être accordées pendant toute la durée d'amortissement des emprunts ;

— des primes forfaitaires de fermeture volontaire et des subventions pour la conversion des abattoirs ;

— des subventions d'accompagnement égales au plus à la subvention principale pour les investissements de mise en conformité des abattoirs inscrits au plan ;

— des subventions pour la mise en place d'équipements de pesée.

III. — Les alinéas 4, 5, 6 et 8 de l'article 36 de la loi du 22 décembre 1966 contraires à la présente loi sont abrogés.

Commentaires. — Les collectivités locales propriétaires d'un abattoir public disposent pour couvrir les frais de construction et de gros entretien de ces établissements du produit de la taxe d'usage et de la moitié de celui de la taxe de visite et de poinçonnage.

Par le présent article, il est proposé de mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 1977 un système de péréquation des recettes et des charges par l'intermédiaire du Fonds national des abattoirs :

— en matière de recettes : le Fonds recevrait le solde de la recette provenant de la taxe d'usage des abattoirs publics détenu après prélèvement au profit des propriétaires tant des abattoirs

publics que des abattoirs non inscrits des montants nécessaires à la couverture des frais de remboursement des annuités des emprunts. Il est tenu compte pour les seconds seulement des emprunts contractés avant le 31 décembre.

— en *matière de charges* : le Fonds sur ses ressources pourra accorder des subventions d'allégement des charges des collectivités propriétaires des abattoirs publics inscrits au plan d'équipement, des primes forfaitaires de fermeture volontaire, des subventions pour la conversion des abattoirs ou pour la mise en place d'équipements de pesée ainsi que des subventions d'accompagnement égales au plus à la subvention principale pour les investissements.

L'objectif à atteindre est d'accélérer par ces moyens l'évolution amorcée par la loi du 8 juillet 1965 prévoyant un plan d'équipement des abattoirs qui a fait l'objet depuis lors de nombreuses modifications. Une grande incertitude existe encore en matière de définition d'une politique d'équipement des abattoirs et dans ces conditions le Gouvernement devrait définir celle-ci de manière claire avant que le Parlement soit en mesure de se prononcer sur la disposition proposée au présent article.

Votre Commission des Finances vous demande d'adopter cet article, voté sans modification par l'Assemblée Nationale.